

## Dossier de presse SNES-FSU



"2 et 3 mai "Journées de la refondation"  
Point d'étape sincère ou opération de com'?"

Le site du SNES : <http://www.snes.edu/>

Le SNES sur Facebook : <https://www.facebook.com/SNESFSU>

Le SNES sur Twitter : <https://twitter.com/SNESFSU>



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

**FICHE 1 : ESPE : RÉORGANISATION INDISPENSABLE**

**FICHE 2 : COLLÈGE**

- A) Réforme du collège
- B) Les enseignements complémentaires
- C) Les langues vivantes
- D) Rien sur les moyens, les conditions d'études et de travail

**FICHE 3 : ÉDUCATION PRIORITAIRE**

**FICHE 4 : LYCÉES : QUELLE REFONDATION ?**

**FICHE 5 : PÉDAGOGIQUE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ?**

**FICHE 6 : REFONDATION ET ÉCOLE NUMÉRIQUE**

**FICHE 7 : EMPLOIS, POSTES, EFFECTIFS : QUELLE RÉALITÉ ?**

**FICHE 8 : REFONDATION ET ORIENTATION**

# INTRODUCTION

## OU EST LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ?

Le ministère organise à Paris les 2 et 3 mai les Journées de la Refondation. Présentées comme un point d'étape de la Refondation de l'École, elles seraient censées permettre de « prendre du recul », de retrouver la cohérence du projet tracée par la loi de 2013 et « l'excellence du débat de 2012 »... Évidemment, sans faire de bilan de sa mise en œuvre et en réunissant le ban et l'arrière-ban des institutions !

Présent, avec la FSU, à l'intérieur pour porter la parole des personnels, le SNES-FSU appelle à un rassemblement devant le palais Brongniart lundi 2 mai à 14 heures pour témoigner de la réalité de la Refondation en réponse aux vellétés ministérielles d'une opération médiatique à la gloire de la politique éducative du gouvernement. Non, les promesses de la Refondation n'ont pas été tenues !

## UNE DYNAMIQUE NOUVELLE ?

La loi de Refondation, publiée en 2013, était le fruit de la recherche d'un équilibre entre les conceptions du système éducatif qui s'affrontent depuis des décennies.

Le SNES-FSU s'était engagé résolument dans les débats de l'été 2012. Il y a porté son projet pour le système éducatif et des revendications pour les personnels et pour les élèves. La volonté commune de répondre au défi de transformer une école inégalitaire et ségrégative avait permis d'acter qu'aucune refondation ne pouvait se concevoir contre les personnels et qu'elle devait se construire sur une dynamique engageant l'ensemble de la communauté éducative. Le SNES-FSU ne s'est donc pas opposé, en 2013, à la loi d'orientation, tout en restant vigilant sur la traduction concrète qui devait faire l'objet de discussions.

La réalité est tout autre. Choissant le modèle OCDE de l'École, la ministre a cédé aux sirènes des tenants de « l'École du socle » contre la cohérence du second degré et ainsi dressé les personnels les uns contre les autres.

## UNE RÉFORME DU COLLEGE AUTORITAIRE

La réforme Collège2016 est l'exemple le plus frappant et le plus mortifère du mépris ministériel pour les personnels et les organisations syndicales qu'ils ont mandatées pour porter leur parole : réforme publiée le lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges ; refus obstiné de recevoir l'intersyndicale ; multiplications des pressions et des menaces ; formations obligatoires mal conçues, voire indigestes, pour tenter d'imposer des dispositifs dont l'intérêt pédagogique ne relève que du fantasme de ceux qui combattent pour des raisons idéologiques la structuration disciplinaire des savoirs et du second degré.

En reprenant les principes des réformes Darcos-Chatel du lycée (autonomie des établissements, accompagnement personnalisé, diminution de l'offre de formation...), elle est un non-sens puisqu'elle prétend « refonder » en utilisant des leviers existants qui ne fonctionnent pas !

## UNE GOUVERNANCE QUI CREE DE LA SOUFFRANCE PROFESSIONNELLE

Cette réforme a été l'occasion pour le ministère de mettre en place un ensemble de dispositifs renforçant un mode de « gouvernance » des établissements du second degré qui relève de la bureaucratie et des personnels : multiplication de « conseils », textes donnant plus de pouvoir aux chefs d'établissements, au nom d'une prétendue plus grande autonomie des établissements. On assiste ainsi, d'un côté, au renvoi au local de décisions qui relevaient jusqu'alors d'un cadrage national (sans donner réellement les moyens de les prendre) et, de l'autre, à un interventionnisme de l'Etat dans le domaine pédagogique remettant en cause la liberté pédagogique et niant la professionnalité des personnels enseignants.

## LE REFUS DE PRENDRE EN COMPTE L'EXPERTISE DES PERSONNELS

La promesse du dialogue social est encore bafouée par le simulacre qui préside à l'élaboration du bilan des réformes du lycée. Il est vrai qu'il est sans doute difficile pour le gouvernement d'en reconnaître l'échec !

## LA RÉALITÉ DE LA REFONDATION AU BOUT DE QUATRE ANS ?

- Une réforme du collège imposée à tout prix
- Une situation toujours plus dégradée en lycée
- La multiplication des hiérarchies intermédiaires
- L'abandon du cadre national
- La stigmatisation de la plupart des disciplines au collège
- Le sentiment grandissant, chez les personnels, d'un mépris de l'Institution à leur égard et de l'abandon d'une égale ambition pour toute la jeunesse

La refondation avait pour premier objectif de lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Elle se résume par la déstructuration du collège de plus en plus coupé du lycée et une gouvernance tatillonne et bureaucratique. Il est encore temps de revenir aux équilibres de la Loi de Refondation.

### FICHE 1

## ESPE : RÉORGANISATION INDISPENSABLE

La loi de Refondation de l'École a rétabli une formation initiale des enseignants et CPE ; rompant avec le cadre d'un « compagnonnage renforcé » imposé par le gouvernement de N. Sarkozy, elle a mis en place une nouvelle école pour se substituer aux IUFM : l'ESPE.

Chaque école est rattachée à une université. Les stagiaires sont à mi-temps en formation et à mi-temps en responsabilité.

Des problèmes importants demeurent ou ont vu le jour : place du concours, articulation formation universitaire/formation professionnelle, conditions des stages, financement et gouvernance des ESPE...

Les formations sont conçues dans le cadre d'un continuum du master dans une même université, mais la plupart des stagiaires sont déjà détenteurs d'un master et vivent mal de devoir valider des formations qu'ils ont déjà suivies par ailleurs. Pour ceux qui n'ont pas de M2, la validation du stage en vue de la titularisation et l'obtention d'un M2 est problématique. La surcharge de travail est importante en raison d'évaluations nombreuses et tatillonnes et de querelles de territoires entre formateurs de l'ESPE et universitaires.

L'hétérogénéité des situations de formation, d'évaluation dans une même ESPE ou entre ESPE est vécue comme une injustice par ceux qui subissent des contrôles nombreux ou des emplois du temps surchargés. Des formations sont jugées inadaptées au moment vécu.

### UN LEVIER ESSENTIEL

Une refondation ne peut se faire sans une solide formation initiale et continue des personnels. Cette dernière est aussi un levier pour lutter contre la crise du recrutement. On est loin du compte. Il est temps que le MEN rouvre ce dossier : mettre en place des prérecrutements ; reconsidérer la place du concours ; redonner aux stagiaires un tiers de service en établissement pour leur permettre d'avoir le temps de découvrir leur métier ; revaloriser en particulier les débuts de carrière... Quant à la formation continue, il faut sortir des logiques de seule adaptation à l'emploi ou de formatage à l'image de ce qu'il se passe avec collège2016 !

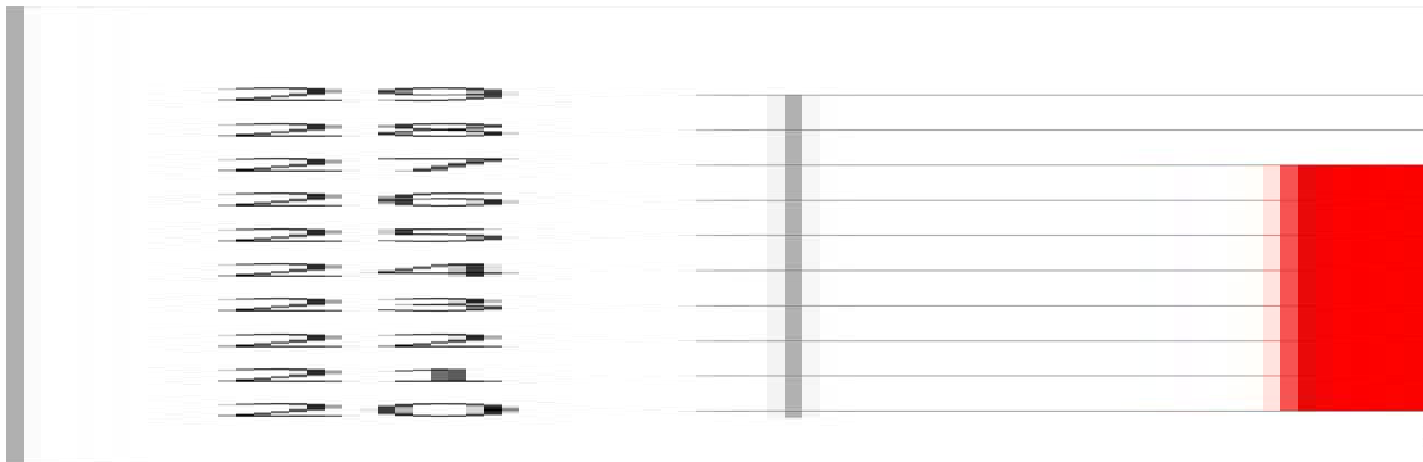
Refondation en réponse aux velléités ministérielles d'une opération médiatique à la gloire de la politique éducative du gouvernement. Non, les promesses de la Refondation n'ont pas été tenues !

## FICHE 2 COLLÈGE

### A) REFORME DU COLLÈGE

Intro : Précipitation, refus de dialoguer avec la profession, manuels,

#### Les horaires élèves



Source : ministère.

Comme l'indiquent ces graphiques officiels, avec Collège 2016, les horaires élèves seront globalement revus à la baisse : -1h en sixième, +1 heure en 5<sup>e</sup>, -2h en 4<sup>e</sup> et -2.5h en 3<sup>e</sup>. Sur l'ensemble du cursus au collège, il y a donc une **réduction globale de 4.5h hebdomadaires** par élève. Il ne semble guère possible de mieux accompagner les élèves, notamment les plus en difficulté, en réduisant globalement le temps d'enseignement.

L'insistance du ministère pour faire croire que l'emploi du temps de chaque élève doit se limiter à 26h hebdomadaires maximum hors enseignements de complément, est inquiétante. Cette assertion, répétée en boucle, est contredite par l'existence éventuelle d'une section bilingue et ne s'appuie sur aucun élément réglementaire. On peut s'interroger sur les intentions ministérielles : sont-elles d'ordre pédagogique ou budgétaire ? En effet, pour la rentrée 2016, en termes de dotations en heures, de

nombreuses académies ont fait le choix de « préserver » les collèges au détriment des lycées pour mieux faire accepter la réforme.

## Autonomie des établissements ou bureaucratisation ?

Collège 2016 entend développer l'autonomie des établissements. Sans que ce sujet ait fait l'objet d'un bilan concerté et transparent, la réforme donne à chaque établissement la responsabilité de décider de nombreux sujets, éclatant ainsi un peu plus le cadre national de l'enseignement au collège : chaque collège devra décider du nombre d'heures consacrées aux EPI ou à l'AP sur chaque niveau concerné, de l'organisation de chacun de ces dispositifs (quelle discipline porte l'AP ou tel ou tel thème d'EPI), de l'existence ou non d'enseignements de complément.

Un volant d'heures, dites « marges heures prof », est renvoyé au local pour sa ventilation : ces heures servent à financer les éventuels enseignements de complément et les dédoublements.

L'analyse du SNES FSU, qui consistait à voir dans ces multiples renvois au local des leviers de mise en concurrence des disciplines et des personnels est malheureusement confirmée par les remontées de terrain : **de nombreuses salles des professeurs connaissent des ambiances de travail dégradées par les tensions induites. Les collectifs de travail sont fragilisés.**

C'est aussi au local que les progressions pédagogiques, dans le cadre des cycles CM1/CM2/6<sup>e</sup> et / 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> sont renvoyées sans que les heures de concertation nécessaires soient prévues. Ajouté à un renouvellement des programmes sur tous les niveaux du collège en même temps, les conditions de travail des personnels sont nettement dégradées, sans parler de la situation des collègues remplaçants (TZR) qui seront plus en difficulté encore.

Tous ces éléments installent la possibilité d'une mise en concurrence des établissements que la publication officielle de palmarès annuels ne saurait qu'encourager, voire exacerber.

## B) Les enseignements complémentaires

⇒ **Accompagnement Personnalisé (AP)**

⇒ **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)**

Ces enseignements sont des dispositifs flous, inutilement complexes et peu opérationnels, **inclus dans les 26h hebdomadaires d'enseignements disciplinaires** ; ils ne viennent donc pas en plus.

L'AP, organisé sur le modèle de l'AP en lycée dont l'efficacité reste à établir, amputera les horaires disciplinaires à hauteur de 3h en 6<sup>e</sup> et à hauteur d'1 à 2h en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Les EPI, amputeront les horaires disciplinaires de 2 à 3h selon les établissements et devront s'inscrire dans huit thèmes plaqués après-coup, de manière artificielle, sur les programmes disciplinaires.

Très prescriptifs en termes de pratiques pédagogiques (interdisciplinarité et démarche de projet obligatoires), les EPI sont présentés comme une solution à la difficulté scolaire ce qui ne s'appuie sur aucune recherche scientifique. Ils sont en fait de grands fourre-tout, en plus de l'interdisciplinarité, doivent être le prétexte à l'utilisation des langues vivantes étrangères, du numérique et être intégré à la mise en œuvre d'un des trois parcours qui s'imposent aux élèves. Faute de temps de concertation suffisant, d'une formation de qualité des professionnels et de leur caractère prescriptif et bureaucratique, les EPI risquent fort, dans beaucoup d'établissements, de ne pas être véritablement interdisciplinaires. Les exemples

d'EPI proposés dans certains manuels, lorsqu'ils ne sont pas la simple juxtaposition de savoirs disciplinaires, sont inquiétants : peu intéressants le plus souvent, ridicules parfois voire franchement déplacés. Ces EPI risquent donc, dans les faits, de fragiliser les enseignements disciplinaires sans être d'un intérêt pédagogique assuré.

## Les enseignements de complément (LV et LVR)

Au gré des réactions de la profession, le discours ministériel aura varié grandement sur ce qui est désormais qualifié d'enseignements de complément. La volonté initiale de faire disparaître ces enseignements s'est mue en un dispositif d'une complexité importante : ces enseignements *peuvent* donc exister *sous conditions multiples*. Ce sont désormais des « enseignements de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires » : un EPI « langues et cultures de l'antiquité » ou « langues et cultures régionales ou étrangères » doit exister au préalable pour que l'enseignement de latin, grec ou langue régionale puisse exister. Le financement de ces heures doit ensuite faire consensus au sein des équipes puisque ce sont les marges heures prof qui les financent. Or, les marges heures prof servent aussi aux dédoublements promis dans la réforme : il faudra donc faire des choix qui auront des impacts importants sur l'offre de formation et sur les services des personnels.

## Formation

Sur le papier, le ministère a conçu un plan de formation à la réforme du collège ambitieux de 8 journées. Une fois le cadre fixé, la formation a été déléguée aux académies avec un double objectif de « préparer » aux mieux les collègues pour la rentrée 2016 à la fois sur le plan disciplinaire mais aussi aux nouveaux enseignements que sont les EPI et l'AP et convaincre une profession rétive au bienfondé de la réforme. Or c'est bien l'inverse qui se produit. Avec le paradoxe que jamais des formations proposées n'ont été aussi mauvaises. Plusieurs raisons expliquent cette déroute. Certaines académies ont délégué tout ou une partie de la formation aux établissements avec pour conséquence le développement du grand n'importe quoi. Certaines formations ont commencé alors que les programmes n'étaient même pas publiés. Les rectorats ont été à la peine pour recruter des formateurs ayant des compétences notamment en ce qui concerne les EPI et l'AP. L'obsession des concepteurs des plans de formation a été de mettre le plus rapidement possible les enseignants au travail l'après-midi pour produire soit des séquences, soit des EPI pour enrichir les sites académiques à pesé sur ces journées.

Ce qui caractérise l'ensemble de ces journées, c'est le refus de répondre aux questions des collègues soit sur le registre de l'autorité ou en se réfugiant derrière le « je ne sais pas, je ne suis que formateur ». Souvent, les contenus se sont limités à la projection d'un diaporama lu ou l'organisation de séance de « déminage » pour recueillir les doléances des collègues avant de passer très vite à la mise en activité des stagiaires.

Au final, ces formations se sont caractérisées par la pauvreté de leurs contenus. Loin d'être formés, les enseignants se sont surtout sentis méprisés et infantilisés. De plus, le plan de formation a été l'occasion pour certains recteurs de faire des crises d'autoritarisme pour imposer les formations hors du temps de travail.

## C) les langues vivantes

### Bilangues

En dépit de la communication ministérielle s'autosatisfaisant de la carte d'implantation des bilangues nationales, le SNES-FSU continue de dénoncer la suppression de très nombreuses classes. Il dénonce aussi la contradiction manifeste entre un discours ministérielle sur l'égalité et une carte des langues



vivantes qui maintient voire accentue les inégalités entre les territoires. De nombreuses académies ont présenté des cartes-cibles à plusieurs années donc il est impossible de savoir combien de bilangues existeront réellement à la rentrée. Chacune a fait des choix en termes de langues, de nombre et de lieux d'implantation dont témoigne le tableau ci-dessous. Ainsi à Caen, en Corse, à Lille, à Grenoble, Lyon, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, la plupart des établissements n'ont aucune bilangue.

## FICHE 2 COLLÈGE

Le choix des langues implantées est celui des académies. Toutefois un conseiller a déclaré pour expliquer les décisions prises *"L'Alsace compte beaucoup d'établissements où l'on enseigne l'allemand dès le primaire, mais un territoire comme la Normandie sera plus tourné vers la Grande-Bretagne, de la même manière que l'Aquitaine sera plus tournée vers l'Espagne"*.

Au final, le ministère considère que les élèves sont assignés à résidence dans leurs académies respectives. L'application de ce discours justifie ainsi la suppression de 98% des bilangues à Caen où les élèves n'ont besoin que de faire anglais. A Bordeaux, l'académie est coupé en deux au sud de la Garonne c'est l'espagnol qui domine, au nord du fleuve c'est l'allemand.

Quant à la priorité d'implantation des bilangues dans les REP+/REP, elle dépend de choix académique. Ainsi si certains rectorats ont pris conscience des enjeux en termes de mixité sociale ce n'est pas le cas à Caen, Reims, Rennes, Bordeaux.

Reste la question de la pérennité de ces implantations car le maintien des bilangues dépend des enseignements linguistiques au primaire. En envoyant les enseignant-es du second degré en primaire ? D'autres intervenants extérieurs alors qu'ils ont été précédemment supprimés ?

Enfin, Il ne faut pas oublier que le ministère a supprimé toutes les sections européennes et de langue orientales (sauf deux exceptions à titre transitoire).

FICHE 2  
COLLÈGE

Académie	nbre CLG	bilangue 2016	EPLE SANS BILANGUE	% EPLE SANS BILANGUE	nbre REP+/REP	Bilangue 2016 REP+/REP	REP+/REP sans bilangue	% REP+/RE SANS BILANGUE
Aix-Marseille	286	193	93	33%	62	44	18	29%
Amiens	222	132	90	41%	42	30	12	29%
Besançon	146	71	75	51%	16	10	6	38%
Bordeaux	348	131	217	62%	34	16	18	53%
Caen	200	4	196	98%	15	0	15	100%
Clermont-Ferrand	194	74	120	62%	11	9	2	18%
Corse	31	5	26	84%	11	2	9	82%
Créteil	434	190	244	56%	130	86	44	34%
Dijon	185	116	69	37%	23	15	8	35%
Grenoble	335	106	229	68%	29	24	5	17%
Lille	445	112	333	75%	117	69	48	41%
Limoges	87	29	58	67%	7	4	3	43%
Lyon	309	89	220	71%	46	37	9	20%
Montpellier	268	181	87	32%	31	23	8	26%
Nancy-Metz	265	169	96	36%	33	31	2	6%
Nantes	420	196	224	53%	31	14	17	55%
Nice	185	103	82	44%	14	11	3	21%
Orléans-Tour	290	128	162	56%	30	14	16	53%
Paris	185	139	46	25%	29	29	0	0%
Poitiers	208	56	152	73%	14	9	5	36%
Reims	161	34	127	79%	30	8	22	73%
Rennes	389	124	265	68%	18	5	13	72%
Rouen	200	50	150	75%	45	15	30	67%
Strasbourg	181	171	10	6%	21	21	0	0%
Toulouse	321	133	188	59%	19	9	10	53%
Versailles	541	211	330	61%	96	41	55	57%
<b>TOTAL</b>	<b>6836</b>	<b>2947</b>	<b>3889</b>	<b>57%</b>	<b>954</b>	<b>576</b>	<b>378</b>	<b>40%</b>
<b>DOM</b>								
Guadeloupe	54	28	26	48%	15	11	4	27%
Guyanne	34	14	20	59%	28	13	15	54%
Martinique	49	0	49	100%	22	0	22	100%
Mayotte	18	0	18	100%	18	0	18	100%
Réunion	84	59	25	30%	45	32	13	29%
<b>TOTAL DOM</b>	<b>239</b>	<b>101</b>	<b>138</b>	<b>58%</b>	<b>128</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>56%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7075</b>	<b>3048</b>	<b>4027</b>	<b>57%</b>	<b>1082</b>	<b>632</b>	<b>450</b>	<b>42%</b>

## D) Rien sur les moyens, les conditions d'étude et de travail

La communication ministérielle s'est essentiellement axée sur l'ennui des élèves au collège, renvoyant de manière détournée la responsabilité de l'échec scolaire des élèves sur les enseignants dont les pratiques seraient à mettre en cause.

C'est faire l'impasse sur la situation du collège et son sous-financement constant depuis des années. Ainsi, selon une étude de la DEPP du 17 novembre 2015, si la dépense intérieure d'éducation est en légère hausse depuis 2012, **un collégien coûte désormais 8410 euros en moyenne à l'état, soit environ 100 euros de moins qu'en 2010.**

Les conséquences de ce sous investissement chronique en collège se traduit par des effectifs par classe qui ne cessent de grimper depuis une quinzaine d'années. **A la rentrée 2015, 58.6% des élèves scolarisés en collège sont dans des classes de plus de 25 élèves, près de 9 % des élèves sont dans des classes de plus 30 élèves par classe.**

Les conditions d'étude des élèves se dégradent donc régulièrement, compliquant en cela les missions des enseignants. Après l'étude de Valdenaire, **de multiples études** internationales et une étude de la DEPP **soulignent désormais le lien entre taille de classe et réussite scolaire**, notant au passage que les élèves socialement défavorisés tirent nettement avantage d'une forte réduction des effectifs par classe. Cela n'a pas été évoqué dans le cadre de Collège 2016 alors que cette réforme est présentée comme devant réduire les inégalités scolaires.

## FICHE 3

# ÉDUCATION PRIORITAIRE

Pour l'éducation prioritaire, l'annexe de la loi de Refondation indique en quelques lignes la nécessité de « réexaminer » la labellisation, d'adapter les moyens via les contrats d'objectifs, de stabiliser les personnels en améliorant leurs conditions d'emploi et de travail, de favoriser la mixité sociale et scolaire.

La réforme de l'éducation prioritaire, expérimentée pendant un an, a été généralisée sans bilan officiel à la rentrée 2015, sous la forme des REP (Réseaux d'éducation prioritaire) et REP+ pour ceux qui concentrent le plus de difficultés. Elle s'est accompagnée pour les personnels de la revalorisation de la part fixe de la prime, et de la fin de la part modulable, ce que demandait le SNES-FSU. S'est aussi mise en place en REP+ une pondération des services, répondant à une demande historique des personnels de prise en compte de leur charge de travail, mais qui n'est pas toujours financée à la hauteur des besoins et est encore trop dévoyée par les hiérarchies locales.

## ÉCUEILS ET FAILLES

Autres écueils : la carte et les équipes pluriprofessionnelles. Nombreux sont les collèges qui devraient bénéficier des moyens « éducation prioritaire » et en sont écartés pour des raisons budgétaires. Le manque de personnels éducatifs, sociaux et de santé pose aussi problème, ne permettant pas l'accompagnement des élèves et de leurs familles.

La « refondation de l'éducation prioritaire » se veut « essentiellement pédagogique ». Au-delà des pressions visant à calquer les pratiques sur celles du premier degré, difficile de donner à ce jour un bilan de dispositifs tels que l'accompagnement continu des Sixièmes ou D'cole en termes de réussite des élèves. Les personnels n'ont pas vu grande différence dans le quotidien de leurs classes, si ce n'est un contrôle croissant de leur activité et une augmentation des effectifs compliquant les enseignements.

## ET LA CARTE SCOLAIRE ?

La révolution de l'éducation prioritaire, les débats de 2012 l'avaient pointé, doit passer par davantage de mixités scolaire et sociale, mais cela nécessiterait un travail sur l'attractivité des établissements, sur la mise en œuvre de la carte scolaire, sur la concurrence de l'enseignement privé...

## FICHE 4

# LYCÉES : QUELLE REFONDATION ?

**« Le lycée connaît trop d'échec » affirmait, péremptoire, le texte annexé à la Loi de Refondation ! Présenté comme trop coûteux et peu efficace, le lycée devait donc connaître à partir de 2014 des « évolutions substantielles ». Qu'en est-il réellement ? Rien ... Ou si peu ... Dans la continuité de la réforme Chatel !**

Pourtant présenté comme le pivot du système éducatif, le lycée n'apparaît dans la loi de Refondation que sous l'angle de la lutte contre le décrochage, de la formation professionnelle et du développement du numérique, jamais en tant que tel. Depuis 2012, on est même bien en peine de trouver l'expression concrète de ce qui se voulait programme. Nouveaux textes sur le redoublement et la conservation des notes après échec au bac, quelques aménagements de programmes, retour de l'histoire-géo en S, nouvel enseignement d'exploration ICN (Informatique et culture du numérique) et options numérique dans toutes les séries à partir de la rentrée prochaine, développement des campus des métiers et des qualifications, et invocation du « continuum bac-3/bac+3 »...

Et que dire du bilan promis et tant de fois retardé par le Ministère? Il se borne aujourd'hui à la recherche de « points de convergences » pour d'éventuelles « ajustements techniques ». Pourtant, de l'aveu de tous, le lycée prépare encore moins bien qu'avant les élèves à la poursuite d'études. Le lycée est aujourd'hui miné par la logique d'autonomie. Les horaires globalisés en langues vivantes et pour les heures à effectifs réduits qui servent à peu près à tout, y compris à assurer des enseignements obligatoires (EMC dans la voie technologique par exemple) ainsi qu'à financer d'éventuelles options de plus en plus rares, contribuent à cristalliser les inégalités d'un établissement à l'autre et à entretenir la concurrence entre les disciplines. D'un établissement à l'autre, d'un territoire à l'autre, les élèves peuvent de moins en moins prétendre à des conditions et des offres d'enseignements équivalentes.

Il aurait été crucial de penser à de profonds aménagements du lycée tel qu'il est aujourd'hui et de dresser un réel bilan de la réforme de 2010.

La réforme du lycée a-t-elle créé des outils efficaces pour favoriser la réussite des élèves ?

La réforme du lycée a-t-elle amélioré les conditions de travail, des enseignants comme des élèves ?

La réforme du lycée a-t-elle permis de réduire les inégalités sociales entre les voies ?

La réforme du lycée a-t-elle rééquilibré les séries et les voies ?

Les dispositifs « innovants » tels que l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration sont-ils satisfaisants ?

Toutes ces questions étaient au cœur de la réflexion initiée par la loi de Refondation (voir annexe à la Loi de Refondation de 2013). Force est de constater qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucune volonté politique de remédier aux maux qui avaient pourtant été identifiés dès 2013.

FICHE 4

## LYCÉES : QUELLE REFONDATION ?

### FICHE 5

## PÉDAGOGIQUE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ?

Alors que le ministère présente sur son site les programmes et l'évaluation comme étant au cœur de la refondation, il est pour le moins curieux qu'aucun atelier ne porte directement sur ces questions.

### Les nouveaux programmes du collège L'appréciation du SNES-FSU

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

### Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s sont ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI et l'AP, et définir localement les modalités d'évaluation.

Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les inégalités déjà fortes entre les établissements ?

Comment les élèves changeant d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des programmes actuels différents d'un collège à l'autre ?

Quant aux manuels scolaires, certains sont écrits par cycle, d'autres présentent une répartition annuelle des programmes de cycle déterminée par les éditeurs, ou encore uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

## Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants demeurent :

- Manque d'articulation entre les cycles 3 et 4
- En cycle 3, certains programmes correspondent mieux aux spécificités du primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- Repères de progressivité et de niveau de maîtrise souvent trop imprécis, ce qui risque de renforcer les inégalités
- Orientation contestable des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive en commençant par la classe de 6<sup>ème</sup>.

Il demande un observatoire national des programmes, comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit.

## Interdisciplinarité

Les croisements interdisciplinaires rattachés aux 8 thèmes d'EPI de la réforme collège 2016, et connectés artificiellement aux programmes car déterminés après coup, ne correspondent pas à notre conception de l'interdisciplinarité. Ils portent une vision utilitariste des savoirs scolaires, peuvent faire obstacle aux apprentissages pour les élèves en difficulté qui risquent de se focaliser sur la réalisation « pratique » imposée. Les exemples qui fleurissent tant sur les différents forums que dans les spécimens de manuels en montre un bien triste aperçu.

Pour le SNES-FSU, il y a interdisciplinarité lorsque plusieurs disciplines travaillent sur un objet d'étude commun, une problématique partagée inscrits dans leurs programmes et travaillés dans chaque discipline, avec ses savoirs, ses méthodes et ses ressources propres. Les programmes devraient permettre de tels croisements. L'interdisciplinarité n'implique pas nécessairement une démarche de projet, ni une réalisation concrète, qui ne sauraient être imposées.

Si elle est conçue comme une mise en relation des savoirs construits dans différentes disciplines, l'interdisciplinarité est un des outils pour permettre aux élèves de comprendre le monde dans sa complexité et un moyen de lutter contre les inégalités. Elle demande une formation des enseignants.

Analyse et propositions du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Nouveaux-programmes-de-college-2016-et-analyses.html>

## Évaluation des élèves : de nouvelles contraintes pour quelle efficacité ?

Les nouveaux textes concernant l'évaluation des élèves consacrent la volonté de piloter les pratiques professionnelles de très haut, par les outils de communication avec les parents : nouveau livret scolaire et nouveau DNB.

Loin de toute réflexion sur les relations entre la réussite de tous les élèves et les pratiques d'évaluation, il s'agit avant tout d'obliger les enseignant-e-s à rendre des comptes, sans véritable profit pour les familles.

L'évaluation des élèves ne peut se réduire au seul pointage des progrès et réussites sans relever les difficultés ni proposer les améliorations à apporter et les méthodes pour y parvenir.

En outre, le SNES-FSU dénonce les multiples injonctions subies par les enseignants, leur demandant de faire preuve de « bienveillance » dans l'évaluation, mettant en doute leur qualification et leur liberté pédagogique. Pour le SNES-FSU, bienveillance n'est pas démagogie, et expliciter ce qui ne va pas ne signifie pas stigmatiser ou culpabiliser.

## FICHE 5

# PÉDAGOGIQUE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ?

## Livret de compétences : le retour ?

Le SNES-FSU a obtenu la suppression du LPC. Or les bilans de fin de Sixième et de Troisième instaurés par les décrets et arrêtés du 31 décembre 2015 comprennent une évaluation des domaines du socle sur une échelle de 1 à 4, sous forme de « compétences » illisibles et peu opératoires. Le SNES-FSU considère que la validation du DNB doit valoir validation des acquis du collège, sans LPC ni évaluation des domaines du socle. C'est pourquoi il condamne ces bilans, qui constituent un nouveau livret de compétences et minorent la contribution des disciplines à la formation des élèves.

## Nouveau DNB : illisible

Avec une évaluation des niveaux de maîtrise du socle et l'augmentation du nombre d'épreuves écrites, le DNB se complexifie, et devient illisible pour les élèves et les familles.

En outre, des disciplines disparaissent quasiment du DNB : enseignements artistiques, langues vivantes, EPS, ce qui est inadmissible, en particulier par la hiérarchie disciplinaire induite. Pour le SNES-FSU, toutes les disciplines enseignées au collège doivent être prises en compte (contrôle continu et/ou épreuves nationales terminales). L'épreuve orale force la mise en place des EPI et des parcours, éléments très contestés des réformes en cours.

Le LSUN (Livret scolaire unique numérique) entre en vigueur à la rentrée 2016. Il n'est pas connu à ce jour dans ses modalités pratiques. Le SNES-FSU demande qu'il garantisse la confidentialité, évite toute traçabilité, sans constituer une surcharge de travail pour les enseignants.



## PÉDAGOGIQUE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ? FICHE 5

### FICHE 6

## REFONDATION ET ÉCOLE NUMÉRIQUE

### Une succession d'effets d'annonce

Alors que la loi de Refondation de l'École pouvait laisser penser celle-ci allait s'emparer de la question du numérique et mettre tout à plat sur la table, il a fallu très vite déchanter. Les effets d'annonce se sont succédé, contribuant à finir par ne plus attirer l'intérêt tant il fallait attendre avant la concrétisation de ces annonces. Pire, ce qui parfois commençait par un projet innovant se trouvait parfois généralisé, dans des conditions bien moins intéressantes, sans que de vraies évaluations scientifiques et pédagogiques soient réalisées, mais avec une finalité souvent biaisée (par exemple les « collèges connectés » qui servent maintenant de vecteur à la politique de diffusion généralisée de tablettes, et qui au départ devaient être des laboratoires d'innovation pédagogique).

Pour appuyer sa stratégie numérique pour l'École, le ministère a mis en place une « consultation » pour le moins discutable : questionnaire très orienté, peu de communication en direction des enseignants pour y participer, possibilité de se connecter plusieurs fois et donc de biaiser les résultats, rencontres académiques très cadrées et se résumant souvent à des successions de revendications ou déclarations sans débat... Et c'est sur la base de ces 60 000 contributions que s'appuie la stratégie numérique actuelle !

A aucun moment il n'y a eu, ce que réclame le Snes-Fsu, une véritable concertation sur le numérique à l'École.

### Quelques points positifs.....mais un manque de pilotage et des fantasmes

Il y a certes des points positifs, notamment l'accélération de la connexion des collèges au haut débit (côté primaire, il y a encore beaucoup à faire...), ou l'ouverture d'Eduthèque (dont la diffusion est encore plutôt confidentielle, et qui ne figure bien souvent pas dans les ressources pédagogiques de base accessibles par Ent), ou D'Col (dispositif d'aide aux élèves de fin de cycle3 en difficulté, mais qui nécessite des

moyens supplémentaires, comme un professeur référent qui accompagne sur des heures dédiées, ce que la réforme du collège risque de mettre à mal).

Si les programmes des cycles 1 à 4 revendiquent la nécessité pour l'élève de développer des compétences numériques (qui souvent ressemblent plus à du formatage qu'à de l'enseignement), aucune concertation sur la place de l'informatique dans les disciplines, ou comme discipline, n'a jamais été évoquée. Pourtant, la programmation fait son entrée dans les nouveaux programmes, et s'accompagne, au mieux, d'autoformation en ligne pour les enseignants (chacun sait qu'on apprend mieux quand on est seul derrière un écran!).

De même, au lieu d'une adaptation des modes d'évaluation afin de prendre en compte les nouvelles pratiques pédagogiques, ceux-ci se trouvent changés unilatéralement par décret ou arrêté, pouvant conduire à des inégalités de traitement des élèves sur le territoire. Pourtant, l'évaluation relève d'un acte pédagogique, donc de la responsabilité des enseignants.

Plus généralement, le fantasme perdure de la transformation de l'École par les technologies numériques, notamment celui d'une plus grande individualisation/autonomie permise par l'ordinateur. Pourtant, même Pisa montre que l'usage intensif d'outils numériques n'améliore pas les performances scolaires traditionnelles !

De fait, la stratégie numérique ne vise pas à ce que l'École s'adapte au mieux au XXI<sup>e</sup> siècle, mais plutôt à ce qu'un nouvel « éco-système global de l'e-Education » remplace l'existant, quitte à détruire ce qu'il y avait de bon pour des raisons de modernité. Et aussi économiques ! Car les partenariats se multiplient avec les acteurs privés, mettant parfois en défaut la neutralité de l'État (accords EN-Microsoft, Canopé-Amazon,...), et contribuent à la perpétuation d'un système économique autour du numérique peu soucieux de l'alternative que présente l'Open Source.

## Ce que demande le SNES-FSU

L'École doit s'adapter aux réalités de la société du XXI<sup>e</sup> siècle, et pour cela le Snes-Fsu demande que :

- la place du numérique dans l'École soit discutée de façon transparente au sein de l'Éducation nationale, et que celle de l'informatique fasse enfin l'objet d'une réelle concertation. Les objectifs de la stratégie numérique doivent être discutés en vue d'être clarifiés, et cela au delà d'éléments de langage grand public,
- les enseignants soient considérés comme des professionnels, responsables de leurs actes et de leurs choix pédagogiques dans les limites d'instructions et programmes cohérents et compréhensibles, et ayant droit à des formations de qualité (qu'elle soit initiale ou continue),
- l'utilisation des outils numériques ne se traduise pas par une dégradation des conditions de travail des enseignants, ni par une augmentation non compensée de leur charge de travail,
- la neutralité de l'État soit respectée,

En bref, le Snes-Fsu demande que le volet numérique de la refondation de l'École serve aux élèves pour qu'ils deviennent des citoyens éclairés, et non pas à des intérêts managériaux ou purement économiques.

## FICHE 7

# EMPLOIS, POSTES, EFFECTIFS : QUELLES RÉALITÉS ?

L'engagement de F. Hollande, de créer « en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation » a été repris dans la loi d'orientation avec une programmation sur 2012-2017.

A quelques mois de l'échéance de ce plan (le budget 2017 présenté à l'automne prochain devra « solder les comptes »), où en est-on de ces créations et quelle en est la traduction sur le terrain ?

Sur les 60 000 emplois annoncés, 54 000 concernent le ministère de l'Éducation nationale. La loi d'orientation en prévoyait la répartition suivante :

- 26 000 emplois de stagiaires et 1 000 emplois de formateurs
- 21 000 emplois de titulaires
- 6 000 emplois pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, de personnels d'éducation (CPE), administratifs, médicaux sociaux, vie scolaire.

Le tableau ci dessous fait le bilan des créations prévues depuis la loi de finance rectificative de l'été 2012 jusqu'à ce jour. Il présente les créations d'emplois budgétaires par programme. Il n'intègre pas les moyens budgétaires destinés aux assistants d'éducation (AED), ces moyens n'étant pas des « emplois budgétaires » et donc jamais comptés comme tels par Bercy.

	LFR 2012	LF 2013	LF 2014	PLF 2015	PLF 2016	2012-2016
1ier degré public	1 000	3 344	4 842	4 211	4 411	<b>17 808</b>
2d degré public	1 500	4 112	2 521	3 749	3 200	<b>15 082</b>
Vie élève	1 600	449	668	460	450	<b>3 627</b>
Enseignement privé	226	876	773	1 001	500	<b>3 376</b>
<b>Total ministère Éducation</b>	<b>4 326</b>	<b>8 781</b>	<b>8 804</b>	<b>9 421</b>	<b>8 561</b>	<b>39 893</b>
Enseignement agricole	50	200	150	140	140	<b>680</b>
<b>Total mission éducation</b>	<b>4 376</b>	<b>8 981</b>	<b>8 954</b>	<b>9 561</b>	<b>8 701</b>	<b>40 573</b>
Enseignement supérieur		1 000	1 000	1 000	1 000	<b>4 000</b>
<b>Total Éducation</b>	<b>4 376</b>	<b>9 981</b>	<b>9 954</b>	<b>10 561</b>	<b>9 701</b>	<b>44 573</b>

*LFR : Loi de finance rectificative juillet 2012 ; LF : loi de finance ( source : documents budgétaires ministère)*

Une première évidence s'impose : **le budget 2017 devra programmer de l'ordre de 14 000 emplois supplémentaires** pour le seul ministère de l'Éducation nationale soit environ 50 % de plus que le nombre

moyen d'emplois créés par an depuis 2013. Si l'effort budgétaire est important celui à faire pour trouver les personnels et notamment les enseignants susceptibles de les occuper l'est encore plus. En effet, déjà les recrutements des trois précédentes années n'ont pas été suffisants pour couvrir les besoins et la crise est loin d'être réglée.

FICHE 7

## EMPLOIS, POSTES, EFFECTIFS : QUELLE RÉALITÉ ?

### Quelle traduction sur le terrain dans le second degré public ?

Evolution du schéma d'emplois dans les programmes second degré et vie de l'élève									
	Programme 230 Vie de l'élève				Programme 141 Second degré				
	CPE st	AVSI AESH	Soc- santé	Total 230	Stag	Tit	Adm	Total 141	Total 141+230
2012	100	1 500	0	1 600	0	1 500	0	1 500	3 100
2013	49	350	50	449	3 679	333	100	4 112	4 561
2014	168	350	150	668	4 854	-2 333	0	2 521	3 189
2015	10	350	100	460	2 199	1 450	100	3 749	4 209
2016	0	350	100	450	591	2 509	100	3 200	3 650
<b>Total</b>	<b>327</b>	<b>2 900</b>	<b>400</b>	<b>3 627</b>	<b>11 323</b>	<b>3 459</b>	<b>300</b>	<b>15 082</b>	<b>18 709</b>

Une partie importante des emplois d'enseignants créés depuis 2013 sont des emplois de stagiaires : depuis cette date les stagiaires effectuent un demi service d'enseignement et sont en formation sur le deuxième mi-temps, ce qui est incontestablement une amélioration des conditions d'entrée dans le métier et de formation.

Mais, les 11 323 nouveaux emplois de stagiaires n'apportent de ce fait que l'équivalent de 5 661 moyens d'enseignement à temps plein sur le terrain. Ajoutés aux 3 459 emplois de titulaires créés, les établissements scolaires du second degré seront donc dotés à la rentrée 2016 de 9 120 moyens d'enseignement temps plein supplémentaires depuis 2013.

Si on met en regard de cela , les 30 000 suppressions d'emplois dans le seul second degré public entre 2008 et 2012 et l'évolution des effectifs , on comprend facilement pourquoi les créations réalisées ne se traduisent pas par une amélioration des conditions d'encadrement et d'étude des élèves !

La courbe ci-dessous montre que dès 2010 , le nombre d'élèves dans le second degré a retrouvé le niveau de 2007 , pour le dépasser largement ensuite.

Entre 2007 et 2016, le solde est d'environ 23 000 emplois supprimés pour 200 000 élèves supplémentaires.

FICHE 7

## **EMPLOIS, POSTES, EFFECTIFS : QUELLE RÉALITÉ ?**

### **Crise de recrutement et emplois non pourvus**

Dès l'annonce de ce plan, le SNES avait aussi alerté sur les mesures radicales à prendre pour permettre le recrutement de nombreux nouveaux enseignants pour couvrir tous les emplois laissés vacants par les départs à la retraite (et non plus un sur deux comme au temps de la RGPP) et les nouveaux emplois promis. En l'absence de telles mesures, il n'a pas été possible de recruter à hauteur des postes mis aux concours et la Cour des comptes a mis en évidence que chaque année plusieurs milliers d'emplois ne sont pas consommés de ce fait.

Les conséquences sont non seulement une hausse des effectifs par classes ( les divisions à 35 et plus devenant la norme en lycée), mais aussi un appauvrissement de l'offre de formation, un potentiel de remplacement réduit à peau de chagrin, un encadrement de la vie scolaire très fragilisé, un manque criant de personnels administratifs et de personnels sociaux et de santé...

## **EMPLOIS, POSTES, EFFECTIFS : QUELLE RÉALITÉ ?**

FICHE 7

### **FICHE 8**

## **REFONDATION ET ORIENTATION**

### **Côté élèves : le Parcours Avenir, nouvelle tentative empêchée ?**

Alors que les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO étaient initialement exclus de la loi et par conséquent de la communauté éducative, V Peillon a décidé de leur confier, en lien avec les enseignants, une responsabilité dans la réalisation du parcours avenir qui doit être proposé à chaque élève en accord avec sa famille afin de l'aider à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

La création de ce parcours fait suite à plusieurs tentatives sur le même thème (EAO, PDMF) qui n'ont rencontré ni l'adhésion des équipes, ni celle des élèves. Le SNES-FSU en a fait l'analyse et souligné en particulier la nécessité de ne pas réserver la découverte des activités professionnelles aux élèves dont on pense que leur parcours scolaire sera écourté. Ceci favorise l'image de l'orientation/sanction et compromet donc la réflexion et. Les débats autour du travail et du monde économique et social.

Le contenu du parcours avenir reconnaît pour la première fois l'importance des processus psychologiques et sociaux dans l'élaboration des projets et fait une part non négligeable à la nécessité de prendre en compte les représentations sociales, là où traditionnellement seule l'information avait droit de cité. Il insiste sur la nécessité d'inscrire le parcours dans la culture commune.

Pour le SNES-FSU, le parcours doit faire naître chez les élèves la capacité à comprendre les enjeux des évolutions économiques, techniques et sociales et miser sur la formation et l'accès à la qualification pour développer les connaissances et enrichir l'activité professionnelle.

Toutefois plusieurs obstacles risquent de voir se refermer bien vite cette tentative d'approcher différemment la manière de parler du travail dans l'Ecole.

## Les obstacles

L'absence de moyens dédiés pour construire un véritable travail pluridisciplinaire, l'absence de formation des enseignants, le contexte concurrentiel entre les disciplines introduit par la réforme des collèges, risquent de mettre fin prématurément à l'avenir de ce parcours ou pire à sa récupération par les tenants d'une vision traditionnelle de l'ajustement soi- profession, portée par Folios.

- L'absence d'heures dédiées et de concertation et le verrouillage des horaires à 26H en collège, empêche toute initiative de projets pluri disciplinaires, pire élimine ceux qui fonctionnaient déjà !
- L'apparition d'un EPI « découverte du monde économique et professionnel » qui double le parcours avenir, semble réserver l'EPI à certains élèves et est en contradiction avec l'objectif affiché d'un parcours destiné à tous les élèves.
- Une éventuelle formation réduite, pour démontrer aux enseignants soit qu'ils faisaient déjà du parcours avenir sans le savoir, soit qu'il leur suffit de faire un lien quelconque avec les métiers pour atteindre les objectifs fixés
- Le risque très important de voir l'outil Folios recouvrir le référentiel du parcours avenir. Or, Folios est conçu selon une logique traditionnelle d'ajustement Soi-Profession. Il propose des outils clés en main pour les enseignants qui font peu de cas des liens avec les disciplines ni avec les ambitions affichées dans le parcours mais apparaît simple et pratique pour une utilisation individuelle.
- La « traçabilité » des recherches des élèves sur leur projet n'est pas un espace privé mais accessible aux enseignants. Sans une formation sérieuse sur les processus psychologiques et les facteurs sociaux influençant les projets, comment être sûr que ces éléments ne serviront pas de freins implicites à la lutte contre les déterminismes en tous genres ?
- L'absence de concertation et de temps spécifiquement dédié contrairement à ce que le CSP avait prévu isole les enseignants dans leur discipline, et privilégie des liens formels entre les programmes disciplinaires et les métiers au détriment de questionnements plus transversaux et davantage liés au niveau de développement psychologique et aux questions des élèves.

## Les revendications du SNES

Le SNES porte une approche ouverte, centrée sur les interrogations des adolescents par rapport à la réalité des activités professionnelles, à l'histoire des métiers, à leur inscription historique et sociale dans les réalisations et dans les œuvres. Il s'agit de permettre un élargissement de la culture, de donner une épaisseur psychologique et sociale aux activités professionnelles et aux débats qui traversent le monde du travail. L'accès à des démarches autonomes, la formation de l'esprit critique, la prise en compte de la réalité des métiers doivent être des objectifs centraux.

## Ceci nécessite un certain nombre de conditions

- Les activités réalisées doivent se faire sur des heures dédiées en plus des horaires disciplinaires. On doit y voir un moyen d'enrichir, d'approfondir et d'élargir les contenus disciplinaires.
- Les équipes volontaires pour assurer ce parcours doivent bénéficier d'heures de concertation. Les partenariats doivent être choisis par les équipes et non imposés au nom de conventions passées au niveau rectoral.
- Les thématiques doivent rester de la liberté des équipes et prendre en compte les processus psychologiques mobilisés et les questionnements des élèves, ce qui suppose que la collaboration avec le copsy soit facilitée.



- Les programmes doivent être pensés en cohérence par niveaux pour faciliter une approche pluri disciplinaire sur des thématiques pouvant s'inscrire dans le parcours Avenir.
- Les outils proposés par l'ONISEP ne doivent pas consister en séquences prêtes à l'emploi mais en ressources disponibles, thèmes que les équipes volontaires pourraient développer en lien avec les programmes et les problématiques liés à l'âge des élèves
- La conservation des démarches effectuées par les élèves dans le cadre de Folios ne doit se faire que sous condition de leur accord explicite, et ne doit pas faire l'objet d'une évaluation individuelle.
- Le parcours ne doit pas se substituer au travail individuel mené par les copys dans le cadre des entretiens pour favoriser l'émergence des projets ;

FICHE 8

## REFONDATION ET ORIENTATION

### Côté personnels

Dans la continuité de politiques antérieures, en 2012, les projets de loi sur la décentralisation prévoyaient de transférer la gestion financière et les missions des CIO aux Régions et de placer les conseillers d'orientation-psychologues sous une double tutelle Etat/ Régions pour l'exercice de leurs missions. Suivant les prérogatives des régions concernant l'orientation des adultes, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO se seraient trouvés contraints d'intervenir dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et autres adultes en recherche de reconversion, délaissant ainsi leurs missions prioritaires au service des élèves et des étudiants. Cette décision aurait eu pour conséquence de priver l'Éducation nationale de l'expertise du réseau public des CIO qui contribuent à la réalisation des parcours des élèves, en lien étroit avec les EPLE de leur district.

Dans le même temps, les conseils départementaux qui avaient en charge près de la moitié des 550 CIO, ont commencé à se désengager de leur financement (hébergement, frais de fonctionnement).

Le ministère s'est résolu à reconnaître le rôle des CIO pour l'Education Nationale et à conserver un réseau public d'orientation dans l'éducation nationale, ce dont le SNES FSU se félicite. Ceci s'est traduit par la décision de maintenir un maillage territorial cohérent et à reprendre certains CIO quand les départements se désengagent. 373 CIO sur les 524 existants actuellement, identifiés dans "**une carte cible**" devraient donc échapper à la fermeture ou au regroupement.

Mais la mise en place de cette carte cible entraîne de nombreuses situations problématiques et met en péril le réseau puisque plus de 150 CIO risquent de disparaître privant ainsi du service public d'orientation de l'EN des secteurs ruraux, des quartiers en difficultés déjà pénalisés par d'autres fermetures de services publics.

- Les critères utilisés pour définir cette « carte cible » ne sont pas transparents. Les difficultés particulières de certains territoires n'ont pas été prises en compte. Comment expliquer que l'académie de Créteil qui concentre des difficultés sociales et scolaires, et accueille le plus fort taux d'enfant issus de l'immigration doive faire l'effort le plus important en supprimant de son **réseau 15 CIO sur les 40 actuels**. Cette amputation toucherait massivement la Seine Saint Denis, département comptant 52 REP sur les 108 de l'académie et 27 REP +. Il en est de même dans d'autres académies (Aix Marseille, Versailles, Rennes, Rouen...). Est-ce ainsi que l'on veut rendre plus lisible le réseau des CIO ?

- la carte cible est considérée par certains Recteurs comme un objectif à atteindre au plus vite. Des CIO ferment alors que les départements ne se désengagent pas (Aix-Marseille, Caen, Nantes, La Réunion...). Ceci est contraire aux engagements pris.
- Le regroupement d'équipes suite aux fusions conduisent à des CIO à très gros effectifs (Lille, Rouen...) sans aménagement des locaux, donc sans conditions décentes pour les personnels comme pour les usagers. Est-ce ainsi que l'on veut valoriser le service public ?
- La fermeture de CIO signifie non seulement la disparition de lieux d'accueil notamment pour les décrocheurs qui ne veulent plus franchir la porte de leur établissement mais un appui aux équipes d'établissement qui s'efface. Comment assurer une présence dans les commissions d'animation de district ou dans le réseau FOQUALE quand un CIO a plus de 50 établissements en charge sur son secteur ? Comment peut-on vanter le mérite d'un travail de concertation en éloignant les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de CIO des lieux où leur éclairage et leur expertise sont attendus ?

FICHE 8

## REFONDATION ET ORIENTATION

- **Le SNES s'oppose fermement à ces fermetures qui mettent en péril la qualité du service rendu aux élèves et aux familles Il demande au ministère l'établissement d'un plan de reprise de tout le réseau, afin de maintenir l'égalité d'accès au service public d'Orientation de l'EN sur tout le territoire. Un plan ambitieux de recrutement de psychologues doit également être programmé afin d'améliorer le suivi des élèves, étudiants et de leurs familles. Aujourd'hui chaque psychologue intervient dans 2 ou 3 établissements et à en charge en moyenne 1400 élèves (sans compter les étudiants et le suivi des jeunes décrocheurs qui souhaitent retourner dans la formation initiale).**

FICHE 8

## REFONDATION ET ORIENTATION

